

DECRET N°2012- 213 DU 13 AOUT 2012

portant ratification de la convention sur la création du Centre Africain pour le Développement des Engrais, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie), en juillet 1985.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2012-18 du 15 mai 2012 portant autorisation de ratification de la convention sur la création du Centre Africain pour le Développement des Engrais, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie), en juillet 1985 ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement.

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifiée la convention sur la création du Centre Africain pour le Développement des Engrais, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie), en juillet 1985 et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre des Affaires Etrangères, de
l'Intégration Africaine, de la Francophonie
et des Béninois de l'Extérieur,



Nassirou BAKO ARIFARI

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Sabai KATE

Ampliations : PR 6 AN 85 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CAGEPPDD 4 MAEP 4 MAEIAFBE 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-
DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.

